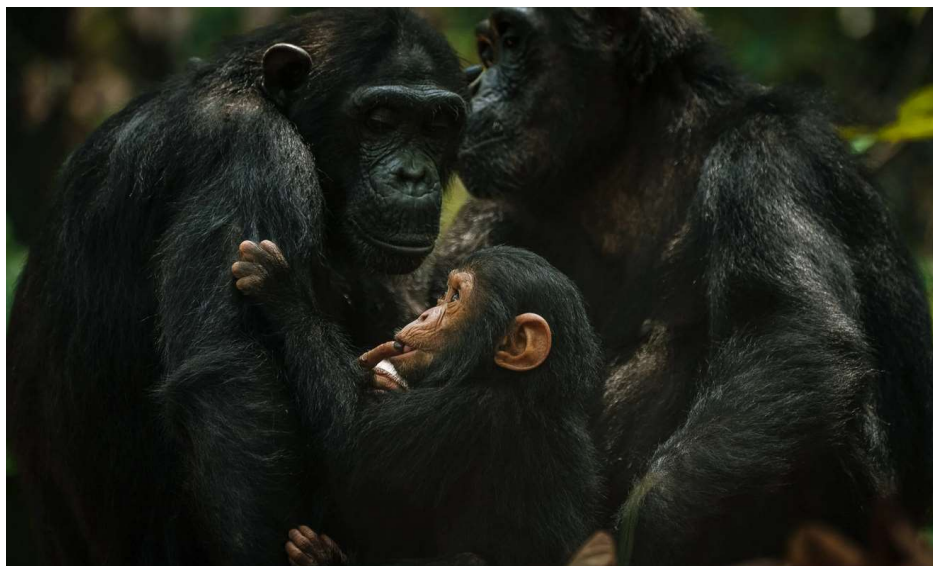


VOYAGE EXCLUSIF

TANZANIE



(photo : Chris Schmid)

Ruaha et Mahale : deux secrets bien gardés

samedi 9 au mardi 19 décembre 2023

Accompagné par le photographe animalier Chris Schmid



AU TIGRE VANILLÉ

CREATION DE VOYAGES

ORIENTATION SAUVAGE

Bien qu'encore largement méconnue, la partie sud de la Tanzanie est au moins aussi fascinante que celle du nord. Malgré sa relative proximité avec Dar es Salaam, elle est en revanche beaucoup moins fréquentée et, par conséquent, plus sauvage.

Vous vous rendrez à bord d'un avion-taxi au parc national de Ruaha, qui possède des paysages arides et vallonnés captivants, ainsi qu'une faune particulièrement abondante. La rivière Ruaha constitue un refuge crucial pour de nombreuses espèces animales.



Beaucoup moins facile d'accès et encore plus isolé et sauvage, vous vous rendrez ensuite dans le parc national de Mahale, niché entre les montagnes du même nom et le lac Tanganyika. La rencontre avec les chimpanzés et autres primates qui peuplent cette forêt dense et luxuriante, l'avifaune, la flore ainsi que les eaux turquoise du lac seront autant d'opportunités de vous émerveiller de la beauté et de la richesse de la nature.



Vous séjournerez dans des établissements de charme, offrant une expérience très proche de la « nature ».



LES GRANDS MOMENTS DU VOYAGE

- **Bénéficiez des conseils** de votre expert en photo animalier
- **Voyagez en petit groupe** (4-6 personnes)
- **Immergez-vous dans la brousse** et savourez des espaces vierges spectaculaires, au cœur de réserves méconnues et fascinantes.
- **Explorez deux parcs aux écosystèmes totalement différents garantissant une biodiversité unique** : Ruaha avec sa rivière (parfois asséchée) et sa faune abondante ; Mahale avec son lac, sa forêt et ses montagnes.
- **Appréciez ces instants privilégiés** pourtant si simples, le soir, en dégustant un apéritif sous les étoiles, autour du feu
- **Approchez les animaux** en toute sécurité, à bord d'un véhicule 4x4 ouvert, en bateau à moteur et, à pied.
- **Appréciez la magie des jeux de lumière** dans la forêt luxuriante des monts de Mahale.
- **Admirez le coucher de soleil**, sur le bord du lac Tanganyika, depuis le confort de votre bungalow
- **En option, nagez avec le plus grand poisson du monde** En profitant d'une extension sur l'île de Mafia

A QUI S'ADRESSE CE VOYAGE

Ce voyage est une sorte d'atelier sur la photo animalière. Nul besoin d'être un professionnel dans le domaine ni d'être équipé d'un appareil de dernière génération.

En contrepartie, il est indispensable d'avoir la passion de la « belle pose », du beau cliché avec la luminosité optimale.

Pour ce faire, vous séjournerez quatre nuits dans deux régions très différentes. Dans la savane de Ruaha, vous pourrez découvrir la faune traditionnelle africaine : éléphants, buffles, lions... et peut-être même aurez-vous la chance de suivre une meute de lycaons en chasse.

Dans le parc de Mahale, le décor changera radicalement... Lac aux eaux turquoise et forêt luxuriante vous offriront des jeux de lumières féériques. L'avifaune et les primates jouant à cache-cache parmi les feuilles... de quoi tester la patience du photographe.



Vous disposerez d'un véhicule privé permettant de vous déplacer à votre guise, en fonction des scènes repérées, et non pas en fonction d'un horaire prédéfini.

Ce voyage ne convient par conséquent pas forcément aux personnes souhaitant visiter un maximum de zones différentes en un minimum de temps.

VOTRE EXPERT EN PHOTO ANIMALIER

Photographe, réalisateur et cinéaste suisse, Chris Schmid est spécialisé dans l'histoire naturelle des régions les plus reculées, particulièrement pour les grands félins. Ses photographies ont été publiées dans de nombreux magazines internationaux y compris Animan. Ambassadeur Sony Europe et explorateur National Geographic, il a consacré sa vie à documenter la beauté naturelle de notre planète. Son objectif reste toujours le même : pénétrer la nature en son sein afin de faire prendre conscience de la fragilité de notre Terre et d'encourager des actions pour la préserver.



Chris est activement engagé dans la conservation de la faune et collabore étroitement avec WildAid, une organisation environnementale basée à San Francisco dont l'objectif est de réduire la demande en produits illégaux issus de la faune sauvage. En 2019, Chris a lancé Stay Wild™, une boutique de produits artisanaux, dont 50 % des bénéfices sont reversés à des organisations à but non lucratif afin de soutenir des projets visant à préserver la faune.

FORMALITES D'ENTREE EN TANZANIE

Les informations suivantes concernent les citoyens suisses résidant en Suisse et sont publiées sous réserve de modification par les autorités suisses ou du pays concerné (autres nationalités / pays de résidence : nous consulter).

La participation au voyage implique de se conformer aux exigences décrites ci-dessous ainsi qu'à leurs changements éventuels.

Le pays est-il actuellement ouvert ?	Oui
Quarantaine requise sur place ?	Non
Quarantaine requise au retour ?	Non
Un test PCR est-il requis ?	Des tests aléatoires peuvent être effectués à l'arrivée.
Autres exigences ?	Aucune
Vaccinations obligatoires ?	Aucune. La prophylaxie contre la malaria est hautement recommandée. Veuillez également vérifier que vos vaccins usuels soient à jour (hépatite, tétanos...)
Un visa est-il requis ?	Oui. Nous nous chargeons de toutes les démarches administratives.

Voyager en temps de Covid nécessite de s'adapter aux normes sanitaires locales, lesquelles peuvent changer dans des délais très courts. Notamment, on ne peut exclure que certains lieux ou sites touristiques subissent des fermetures non prévisibles.

Certificat Covid-19 et conditions d'entrée

Pour voyager, vous devez être d'accord d'être soumis à un test PCR si cela est demandé, avant le départ ou sur place, que vous soyez vacciné ou non, même si celui-ci n'était pas requis au moment de votre inscription.

Si le certificat Covid-19 est nécessaire au voyage, une copie vous sera demandée lors de votre inscription afin de nous aider à compléter les formulaires d'entrée.

Si vous n'êtes pas vacciné, nous attirons votre attention sur le fait que l'OFSP recommande de se faire vacciner avant de voyager à l'étranger et que les conditions d'entrée d'un pays peuvent changer à tout moment. De plus en plus de pays exigent un certificat Covid-19 valable pendant toute la durée du voyage, sous la forme d'un QR code, voire imposent la vaccination. Si ces conditions d'entrée devaient être mises en place après votre inscription, cela ne sera pas une raison valable d'annulation.

CARTE



JOUR PAR JOUR

	Date	Itinéraire	Transport	Logement	Repas
1	samedi 09.12.23	Genève - Amsterdam - Dar Es Salaam	vols	Serena Hotel	D
2	dimanche 10.12.23	Dar Es Salaam - Ruaha	vol	Kigelia Ruaha	BLD
3	lundi 11.12.23	Parc national de Ruaha		Kigelia Ruaha	BLD
4	mardi 12.12.23	Parc national de Ruaha		Kigelia Ruaha	BLD
5	mercredi 13.12.23	Parc national de Ruaha		Kigelia Ruaha	BLD
6	jeudi 14.12.23	Ruaha - Mahale	vol	Greystoke Mahale	BLD
7	vendredi 15.12.23	Parc national de Mahale		Greystoke Mahale	BLD
8	samedi 16.12.23	Parc national de Mahale		Greystoke Mahale	BLD
9	dimanche 17.12.23	Parc national de Mahale		Greystoke Mahale	BLD
10	lundi 18.12.23	Mahale - Dar Es Salaam - Amsterdam	vols		BL
11	mardi 19.12.23	Amsterdam - Genève	vol		

B = petit déjeuner, L = lunch, D = dîner, FI = full inclusive

PLAN DES VOLS

Important : franchise bagage pour le vol en avion-taxi limitée à 15kg par personne dans un sac mou (max. H 60cm L 45cm P 33cm), incluant des bagages à main



PROGRAMME DETAILLE

Jour 1 : samedi 9 décembre 2023

Genève - Amsterdam - Dar Es Salaam

Tôt ce matin, vous prendrez un vol de Genève à destination de l'aéroport de Dar Es Salaam, via Amsterdam ou une autre ville (et Kilimandjaro sans changement). A votre arrivée, accueil et transfert (+/- 1h) pour votre hôtel.

Nuit au Dar Es Salaam Serena Hotel.

Jour 2 : dimanche 10 décembre 2023

Dar Es Salaam - Ruaha

Après le petit déjeuner, vous serez conduits à l'aéroport pour prendre votre vol à destination du parc national de Ruaha. Accueil dès votre arrivée et transfert à votre camp. Après le repas de midi et un moment de repos, vous partirez pour un premier safari à la découverte du parc.

Kigelia Ruaha est idéalement situé dans une région isolée de l'est du parc, au bord de la rivière Liguru, où la faune est abondante.



Ce camp vous propose une expérience très « nature » permettant de s'imprégner de la brousse. Pour garantir un séjour exclusif à ses hôtes, ce camp ne propose que six tentes, dotées d'une véranda et d'une salle d'eau avec douche extérieur. Malgré une apparence simple, elles offrent tout le confort requis.



Le bâtiment principal comprend un lounge et la partie restaurant est ouverte sur l'extérieur.



Si vous souhaitez vous reconnecter avec la nature et vous-même, vous êtes au bon endroit.

Nuit au Kigelia Lodge.

Jours 3 - 5 :

lundi 11 au mercredi 13 décembre 2023

Parc national de Ruaha

Vous profiterez de trois jours complets pour apprécier le parc de Ruaha et en capter toute la beauté à travers votre objectif.

Le parc national de Ruaha est un secret bien gardé. Malgré son accès relativement aisé, sa faune riche et variée, ses splendides paysages arides, il n'est que très rarement visité. Avec une superficie 50% plus grande que le Serengeti, il ne compte que le 10^{ème} de visiteurs par année... De quoi se sentir hors des sentiers battus.



Le parc tire son nom de la rivière Ruaha qui le traverse d'ouest en est. La plupart des espèces animales y sont représentées avec plus de 8'000 éléphants, de nombreux hippopotames et crocodiles, des lions, des léopards, des guépards et plus de 370 variétés d'oiseaux dont certaines rarissimes. C'est également un endroit extrêmement favorable pour l'observation du lycaon.



Nuits au Kigelia Ruaha Camp.

Jour 6 : jeudi 14 décembre 2023 Ruaha - Mahale

Tôt ce matin, vous vous envolerez à destination de Mahale, à l'ouest de la Tanzanie. Accueil dès votre arrivée et transfert au bord du lac Tanganyika, où un bateau vous attendra pour vous emmener jusqu'au camp (+/- 1h30). Installation, repas de midi et après-midi à votre guise : vous pourrez profiter d'une baignade dans le lac, d'un tour en kayak ou simplement de vous reposer dans le confort de votre banda (bungalow).



En début de soirée, vous rencontrerez un guide (local/anglophone) spécialisé sur les primates qui vous donnera les informations nécessaires pour votre rencontre du lendemain avec les chimpanzés.



Greystoke Mahale camp se situe entre les montagnes de Mahale qui culminent à 2'500 mètres et le lac Tanganyika (775 mètres), où plus de 250 espèces de poissons tropicaux ont été répertoriées.



Aux alentours du camp se trouve une forêt verdoyante qui représente, avec près de 1'000 individus, le plus important refuge de chimpanzés en Tanzanie. Ils ont été préservés grâce à la difficulté d'accès liée au manque de réseau routier de la région. Vous vivrez ici un dépaysement total.



Votre lodge est considéré par beaucoup comme un des plus ravissants camps d'Afrique. Sa situation, son calme, sa simplicité, son service et son luxe en font un endroit vraiment hors du commun.



Les six grands bandas se composent d'une salle de bains avec eau courante et d'une plate-forme située au-dessus de votre chambre, offrant une vue spectaculaire sur le lac.



Nuits au Greystoke Mahale Camp.

Jours 7 - 9 : vendredi 15 au dimanche 17 décembre 2023 Parc national de Mahale

Vous bénéficierez de trois journées complètes pour profiter de ce lieu magique et unique.

Découverte des merveilles du parc de Mahale. Durant votre séjour, vous aurez l'occasion de pouvoir approcher un groupe d'une soixantaine chimpanzés, appelé M-group. Ceux-ci ont été habitués à la présence humaine grâce aux nombreuses études effectuées par des primatologues japonais.



Vous pourrez également partir en balade guidée dans la forêt, à la recherche des autres primates du parc ou profitez des activités offertes par le lac Tanganyika : sortie en kayak ou partie de pêche en dhow (embarcation traditionnelle) et évidemment baignade.



Nuits au Greystoke Mahale Camp.

Jour 10 : lundi 18 décembre 2023 **Mahale - Dar Es Salaam - Amsterdam**

Tôt ce matin, vous voguerez une dernière fois sur le lac Tanganyika tout en vous rendant à la piste la plus proche. Envol à destination de Dar Es Salaam (escales possibles), accueil à votre arrivée, transfert pour l'aéroport international et envol pour Genève, via Amsterdam (ou une autre ville). *Selon votre horaire de vol, vous pourriez être transférés dans un hôtel où vous disposerez d'une chambre de jour. En soirée, vous serez conduits pour l'aéroport pour prendre votre vol retour.*

Jour 11 : mardi 19 décembre 2023 **Amsterdam - Genève**

En fin de matinée, arrivée à Genève.



PRIX ET PRESTATIONS

Prix par personne

CHF 12'500.-

Supplément chambre individuelle

CHF 1'550.- ()*

() possibilité de partager une tente/chambre afin d'éviter le supplément*

En petit groupe de 6 à 8 personnes

Prestations incluses

- Les vols Genève – Dar Es Salaam, aller et retour, en classe économique, toutes taxes comprises.
- Les vols internes : Dar Es Salaam – Ruaha – Mahale – Dar Es Salaam
- Les activités « safaris » **privatives** avec des guides locaux anglophones
- L'accompagnement au départ de Genève par M. C. Schmid, producteur/réalisateur renommé, photographe spécialisé dans l'animalier
- La pension complète
- L'hébergement en chambre double/twin
- Une sélection de boissons durant le safari (excepté certains vins, champagne et certains spiritueux)
- Le service de blanchisserie durant le safari
- Les droits d'entrée dans les parcs nationaux
- Une documentation de voyage
- Une assistance francophone/anglophone durant votre voyage
- Le visa tanzanien

Non compris

- La pré-sélection des sièges sur les vols long-courriers
- Certaines boissons en safari (alcool fort, millésime, ...), (toutes les boissons à Dar es Salaam)
- Les activités facultatives durant le safari (massages, etc.).
- Les dépenses personnelles & les pourboires
- L'assurance annulation/assistance obligatoire
- La majoration de 3% en cas de paiement par carte de crédit
- Les éventuels tests PCR

SUGGESTION D'EXTENSION AVANT VOTRE VOYAGE

Nous vous suggérons de prolonger votre séjour en Tanzanie, en optant pour une extension de trois nuits (au moins) sur l'île de Mafia, avant votre départ pour la partie safari.

La période coïncide en effet avec la présence du requin-baleine, le plus gros poisson au monde. Totalement pacifique, il se laisse assez aisément approcher

Mais ce n'est pas l'unique attraction de cette île restée authentique. Elle possède en effet l'unique parc marin du pays.

Estimation du supplément par personnes pour trois nuits : +/- CHF 1'050.- (*)

(*) y compris la pension complète, trois nuits en chambre double dans un établissement de bonne catégorie, les vols et les transferts.



PARTEZ BIEN ASSURES !

Avant d'entreprendre un voyage, il est important d'être bien assuré.

Nous vous rappelons qu'à l'inscription à l'un de nos voyages :

- Il est obligatoire d'être au bénéfice d'une **assurance voyage annulation-assistance**
- Il est facultatif mais fortement recommandé d'être au bénéfice d'une **assurance maladie complémentaire**

Le Covid-19 est à présent considéré par les principales assurances comme une maladie et couvrent ce risque, sauf lorsque le pays de séjour figure sur la liste des destinations non recommandées par l'OFSP ou le DFAE.

En revanche, il est important de noter que la plupart des assurances ne couvrent généralement pas le risque de mise en quarantaine au retour d'un voyage (cas des pays figurant sur la liste OFSP « Quarantaine obligatoire pour les voyageurs entrant en Suisse »). Nous ne saurions être tenus responsables des frais occasionnés par une éventuelle quarantaine.

Nous vous recommandons de vérifier auprès de vos assurances l'étendue de votre couverture (événements couverts / non couverts).



CONDITIONS GENERALES

Nous nous réjouissons et vous remercions de votre intérêt pour un voyage proposé par Au Tigre Vanillé, Le Cercle des Voyageurs Sarl (ci-après CDV).

Les présentes conditions générales règlent les rapports juridiques entre vous-mêmes et CDV en ce qui concerne les arrangements de voyage organisés par CDV. Elles entrent en vigueur le jour de leur publication et remplacent toutes les dispositions précédentes.

Nos conditions restent modifiables et des conditions spéciales peuvent s'appliquer à certains voyages.

1. Conclusion du contrat et modalités d'inscription

1.1 Le contrat entre vous-mêmes et CDV, comprenant les conditions et modalités détaillées ci-après, prend effet dès que votre inscription est acceptée sans réserve et que vous avez versé l'acompte prévu selon les points 2.2 ou 2.5.

1.2 Tout participant est tenu de remplir et de signer le bulletin d'inscription et de le retourner à CDV. Cela implique l'adhésion complète à nos conditions.

1.3 Si la personne qui réserve inscrit d'autres participants au voyage, elle répond de leurs obligations contractuelles (notamment l'acquittement du montant du voyage) comme de ses propres obligations. Les présentes conditions sont valables pour tous les participants au voyage.

1.4 La demande d'inscription d'un mineur devra être signée par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère, du tuteur ». L'enfant doit être en possession, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire. Enfin, il sera fait mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct.

1.5 Si nous procurons un arrangement « vols seuls », ce sont les conditions générales de contrat de voyage des compagnies aériennes qui s'appliquent. Dans ce cas, CDV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

Veillez noter que le contrat avec CDV et la compagnie aérienne n'est conclu qu'au moment de l'émission du billet. Les conséquences/frais issus de toute modification émanant de la compagnie aérienne jusqu'à émission du billet sont à assumer par le client.

1.6 Si nous procurons des arrangements ou certaines prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services de voyage (facturés séparément), vous concluez en fait le contrat directement avec

l'organisateur en question. Ce sont dès lors ses propres conditions de contrat et de voyage qui sont applicables. Dans ce cas, CDV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

1.7 Avant toute inscription, CDV vous recommande vivement de prendre connaissance des consignes de sécurité, des conditions sanitaires et climatiques du pays visité. Pour cela, vous pouvez consulter les conseils aux voyageurs du Département fédéral des Affaires Etrangères (<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs/conseils-voyageurs.html>) et les conseils médicaux aux voyageurs de l'Office Fédéral de la Santé Publique (www.safetravel.ch).

1.8 Les désirs particuliers ne font partie intégrante du contrat que s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par CDV.

2. Prix et modalités de paiement

2.1 Tous les tarifs de nos propositions sont forfaitaires et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de réclamations.

2.2 Un acompte de 40% du prix total du voyage doit être versé lors de l'inscription. Si CDV ne reçoit pas l'acompte dans les délais prescrits, CDV ne confirmera pas les prestations de voyage.

2.3 Le solde doit être réglé 40 jours avant la date du départ du voyage. Si le solde n'est pas versé dans les délais prescrits, CDV peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le point 3.3.

2.4 Si l'inscription intervient moins de 60 jours avant la date du départ du voyage, le montant total de l'arrangement sera exigé à l'inscription.

2.5 Dans des cas particuliers, CDV se réserve le droit de modifier le montant de l'acompte et la date de règlement du solde. Vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

3. Modification, annulation ou interruption du voyage par le client

3.1 Si vous désirez modifier ou annuler le voyage réservé avant votre départ, vous devez en faire part par écrit à CDV. La réception de votre déclaration auprès de CDV fait foi pour déterminer la date d'annulation ou de changement. Pour les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable consécutif fait foi.

3.2 Tout modification que vous souhaiteriez apporter après votre inscription est sujette à disponibilité et aux frais en découlant.

3.3 En cas d'annulation par le client, les frais suivants s'appliquent :

- dès notre confirmation du voyage : perte de l'acompte
- 90 à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant total du voyage
- dès 30 jours avant la date de départ : 100% du montant total du voyage

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions pour des cas particuliers (safaris, période de Noël, croisière, arrangement hôtelier spécifique, ...). Dans ce cas, vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

Pour les voyages de groupe, des conditions spéciales peuvent s'appliquer.

3.4 Une modification de dates est considérée comme une annulation du voyage. Les conditions selon le point 3.3 sont alors appliquées.

3.5 Toute interruption ou retour anticipé ne donne droit à aucun remboursement des prestations non utilisées.

3.6 En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ du voyage aérien à forfait, pouvant résulter d'une arrivée tardive, d'une non-présentation ou d'une présentation avec des documents de voyage non en règle (même si ces éléments résultent d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers), il sera retenu 100% du montant du voyage.

3.7 Tous les frais entraînés par une modification de programme ou une annulation du voyage demandées par le client après le début du voyage sont entièrement à sa charge et payables immédiatement. Aucun remboursement ne sera donné de la part de CDV pour les services non fournis à la suite de ces modifications ou annulation.

3.8 En particulier, le plan de vol de votre voyage doit être effectué dans son intégralité et dans l'ordre indiqué sur vos billets d'avion.

Un manquement à l'un des tronçons est considéré comme "no show" et peut faire l'objet de pénalités / réajustements tarifaires a posteriori de la part des compagnies aériennes, que nous devons vous facturer.

3.9 CDV n'assume aucune responsabilité envers vous lorsque des prestations réservées par vos soins (en particulier billets d'avion) subissent des défaillances (retour, annulation, surbooking ...). Les éventuels surcoûts et frais de changement de votre programme seront à votre charge.

4. Assurances

4.1 Si vous n'êtes pas encore au bénéfice d'une assurance annulation & assistance, vous devez

obligatoirement en conclure une au moment de l'inscription au voyage.

CDV est à même de vous en proposer une.

L'assurance annulation & assistance n'est pas incluse dans nos prix forfaitaires.

4.2 Lorsque le voyage doit être annulé ou retardé pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu d'en informer immédiatement l'assurance annulation & assistance et CDV.

4.3 Lorsque le voyage doit être interrompu pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu de contacter immédiatement l'assurance annulation & assistance et CDV, votre guide et notre représentant local vous aideront, dans la mesure du possible, à organiser votre retour prématuré en collaboration avec votre assurance annulation & assistance.

4.4 Dans ces cas de nécessité impérieuse, les frais d'annulation peuvent être pris en charge par votre assurance annulation & assistance, pour autant que vous soyez au bénéfice d'une telle assurance. Les prestations se basent sur les clauses de la police d'assurance.

4.5 L'assurance annulation & assistance n'est jamais remboursable.

4.6 Il est recommandé de conclure une assurance maladie qui vous couvre dans le monde entier.

4.7 L'assurance bagage est laissée à l'appréciation de chacun.

5. Modifications de prix et de programme par CDV

5.1 CDV se réserve le droit de modifier le prix ou le programme avant la conclusion du contrat. Dans ce cas, vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

5.2 CDV se réserve le droit, dans certains cas exceptionnels, de modifier le prix après la conclusion du contrat.

Les changements de prix peuvent intervenir après une augmentation du coût des transports (y compris du prix du carburant), l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (taxes d'aéroport, taxes gouvernementales, ...) ou une modification des taux de change.

5.3 CDV se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt, le programme du voyage et certaines prestations convenues (logement, moyens de transports, compagnies aériennes, excursions, ...) si après la conclusion du contrat des événements

imprévus l'exigent. CDV fera son possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement.

CDV vous informera de ces changements au plus vite ainsi que de leurs répercussions sur le prix.

5.4 Si la hausse du prix dépasse les 10% du montant du voyage ou si la modification du programme change de façon notable un élément essentiel du contrat, vous avez le droit dans un délai de cinq jours après réception de notre notification, de résilier votre contrat sans frais.

Sans nouvelle de votre part dans un délai de cinq jours (le cachet postal faisant foi), l'augmentation de prix ou la modification du programme seront considérées comme acceptées.

L'augmentation du prix vous sera communiquée au plus tard 15 jours avant votre départ.

5.5 Lors du voyage, si une part importante des prestations convenues ne peut être fournie, CDV s'efforcera de prendre des dispositions appropriées pour la continuation du voyage à forfait. CDV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations. Si CDV n'est pas en mesure de prendre ces dispositions, ou si vous les refusez pour de justes motifs, CDV s'efforcera de vous rapatrier au lieu de départ ou à un autre lieu de retour convenu. Dans ce cas, la valeur des prestations non fournies ou non exécutées vous sera remboursée.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.6 En cas de retour différé, aucune indemnité n'est attribuée pour perte de salaire.

6. Annulation du voyage par CDV

6.1 CDV peut se voir dans l'obligation d'annuler votre voyage à forfait avant la date du départ pour un motif qui vous est non imputable. Dans ce cas, CDV vous en informera dans les plus brefs délais et s'efforcera de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente. Dans le cas où un voyage de remplacement de qualité inférieure vous est proposé, CDV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations.

Si vous n'acceptez pas le voyage de remplacement, CDV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

6.2 Tous nos voyages de groupe se basent sur un nombre minimum de participants, chaque fois indiqué dans la publication du voyage. CDV se réserve le droit d'annuler un voyage au plus tard 30 jours avant le départ, si le nombre de participants prévu n'est pas atteint.

Dans ce cas, CDV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

7. Prescriptions d'entrée dans un pays

7.1 CDV vous informe sur les prescriptions d'entrée demandées par la destination de votre voyage. Elles s'entendent pour les formalités d'entrée en tant que touriste et pour les citoyens suisses.

Pour toutes autres nationalités, veuillez contacter CDV, qui vous conseillera dans la limite de ses connaissances. Cela restera votre devoir de vérifier ces informations.

7.2 Il est de votre devoir de suivre ces prescriptions tels que type de document d'identité, validité, nombre de page vierge dans le passeport, visa, carnet de vaccination international munis des tampons adéquats, permis de conduire international, permis de séjour.

7.3 Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous soyez de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

7.4 En cas de modifications des prescriptions d'entrée, CDV vous en avertira au plus vite dans la limite de ses connaissances et ne pourra être tenu responsable de ces changements.

7.5 En cas de refus d'entrée dans un pays CDV ne peut être tenu responsable, le voyage de retour sera à votre charge et les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

8. Réclamations de votre part

8.1 CDV propose des voyages dans des pays où les conditions de services, de communication, de formation du personnel, etc. ne correspondent pas aux standards suisses. Il est donc admis que certains manquements ou inexactitudes font partie intégrante d'un tel voyage.

8.2 Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si vous subissez un dommage, vous avez le droit et le devoir d'adresser aussitôt au guide, au prestataire de services ou à CDV une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié au plus vite.

8.3 Si le problème n'a pas été résolu sur place comme mentionné ci-dessus, vous devez nous adresser par écrit, au plus tard 30 jours après la fin de votre voyage, votre réclamation accompagnée de justificatifs éventuels (photo, témoignages écrits, ...). Si vous n'avez pas observé ces prescriptions, vous perdez vos droits à toute mesure de compensation.

8.4 Avant de soumettre un litige à un tribunal, vous devriez vous adresser à l'ombudsman indépendant de la branche suisse du voyage. Il s'efforcera de trouver une solution équitable pour résoudre tout différend qui pourrait surgir entre vous et CDV.

Ombudsman de la branche suisse du voyage

Etzelstrasse 42

Case Postale

8038 Zurich

T +41 44 485 45 35

info@ombudsman-touristik.ch

www.ombudsman-touristik.ch

9. Responsabilité de CDV et exceptions

9.1 CDV s'engage à fournir les prestations sous-critées lors de la réservation et en accord avec nos conditions générales.

9.2. Si des conventions internationales et des lois nationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, CDV est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en cause.

Il existe notamment des conventions internationales prévoyant des restrictions de responsabilité en matière de transports (trafic aérien, navigation en haute mer, trafic ferroviaire).

9.3 CDV n'est pas responsable envers vous lorsque l'inexécution ou l'exécution imparfaite du contrat est imputable :

- à des manquements de votre part ;

- à des manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat ;

- à un cas de force majeure ou à un événement que CDV, malgré toute la diligence requise, ne pouvait pas prévoir ou contre lesquels CDV ne pouvait rien. CDV s'engage néanmoins à faire diligence pour vous venir en aide.

Dans ces cas, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

9.4 Lors de dommages corporels imputables à l'inexécution ou à une exécution imparfaite du contrat, la responsabilité de CDV est engagée uniquement si les dommages ont été causés par nous-mêmes ou par nos prestataires de services, sous réserve des limitations de responsabilité dans les conventions internationales et les lois nationales (point 9.2).

9.5 Pour les dommages non corporels résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, la responsabilité de CDV est limitée au double du montant du prix du voyage à forfait au maximum, sauf si le dommage a été provoqué intentionnellement ou par négligence ou imprudence graves.

Demeurent réservées, les limitations de responsabilité inférieures stipulées par les conventions internationales.

9.6 Les personnes prenant part à des actions pouvant présenter des dangers ou à des excursions locales non prévues dans le programme en assumant seules les risques.

9.7 Nous vous rendons expressément attentifs au fait que vous êtes personnellement responsable de la garde en lieu sûr d'objets de valeur et d'argent.

Dans les hôtels, ces objets doivent être déposés dans un coffre.

Notre responsabilité, ainsi que celle de nos prestataires, ne peuvent être engagées en cas de vol, perte, dommage, ... Vous êtes seuls responsables de vos biens.

10. Garantie

Nous participons aux fonds de garantie TPA (Travel Professional Association).



A ce titre, nous vous garantissons le nantissement des montants que vous avez versés en relation avec votre réservation, et ceci dans le cas d'un voyage forfaitaire seulement (vols seuls exclus).

11. Droit applicable et for juridique

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et CDV. Il est convenu que seul le for juridique de Genève est habilité à reconnaître les actions contre CDV.

La présente rédaction a été achevée en janvier 2012 et révisée en mars 2020.

Au Tigre Vanillé, Le Cercle des Voyageurs Sàrl

8, rue de Rive

CH - 1204 Genève

PROTECTION DES DONNÉES

1. Collecte d'informations

«Au Tigre Vanillé, le Cercle des Voyageurs Sàrl» (ci-après CDV) considère la protection de la vie privée et des données personnelles comme un droit fondamental et primordial. CDV respecte les dispositions de la loi Suisse ainsi que celle de l'Union Européenne (GRPD) sur la protection des données pour l'acquisition et l'utilisation des données personnelles. En réservant un voyage, en plus des coordonnées personnelles, les informations suivantes peuvent également être enregistrées : date du voyage, itinéraire/destination, compagnie aérienne, hôtel, prix, vos préférences, n° d'adhérent dans les programmes de fidélisation, les données figurant dans votre passeport. Ceci est également valable pour les membres de votre famille ou autres personnes figurant sur votre bulletin d'inscription. Dans des cas particuliers (p. ex. en cas d'accident durant le voyage, etc.) ou en cas de réclamations, d'autres informations peuvent être collectées et enregistrées.

2. Transmission à des tiers

Vos données peuvent être transmises à des tiers dans le respect des dispositions légales de protection des données. Ces tiers traitent ces informations pour le compte d'CDV. À cette fin, les données peuvent être transférées à l'étranger. Ces données sont traitées en toute confidentialité et ne sont pas transmises à d'autres tiers sauf pour des exigences légales, notamment demande des autorités compétentes, ou pour préserver ou imposer les intérêts d'CDV.

3. Utilisation des données

Les données collectées sont traitées en toute bonne foi et servent en premier lieu à élaborer une offre dans le cadre de votre demande (voyage) en cours. Par la suite, CDV est susceptible de vous soumettre des invitations et des informations qui peuvent s'avérer intéressantes pour vous. CDV est en droit de mettre à jour vos coordonnées.

4. Informations personnelles dignes de protection

Il peut aussi arriver qu'CDV dispose de données considérées par la législation suisse comme «des informations personnelles dignes de protection», par exemple si le menu commandé dans l'avion permet de deviner votre confession, si nous devons connaître un handicap pour la planification et l'organisation de votre voyage ou si notre représentant sur place devait vous apporter son soutien pour des problèmes de santé. Ces «informations personnelles dignes de protection» ne sont traitées par CDV qu'à des fins de gestion du dossier, toute autre exploitation étant proscrite. Avec votre réservation, vous autorisez expressément CDV à se servir de ces données dites «dignes de protection» pour le traitement de votre dossier.

5. Spécial voyage en avion

Sur demande des autorités de certains pays, il se peut que des données spécifiques doivent être transmises aux autorités compétentes pour des raisons de sécurité ou de formalités d'entrée dans le pays. Vous autorisez CDV, ou la compagnie aérienne concernée, à transmettre les données dites «Passenger Name Record (PNR)» à ces autorités dans la mesure où elles sont disponibles. Elles contiennent notamment des informations telles que nom exact, date de naissance, adresse exacte, numéro de téléphone, infos concernant la personne accompagnatrice, date de la réservation/de l'émission du billet et période de voyage prévue, infos relatives au paiement, statut du voyage et itinéraire, numéro Frequent-Flyer, infos sur les bagages, toutes les modifications PNR antérieures, etc. Nous portons à votre attention que ces données peuvent être transmises à des pays où le niveau de la protection des données n'est pas comparable à celui répondant à la législation suisse.

6. Vos droits

6.1 Droit d'accès

Vous avez le droit, à tout moment, de demander le libre accès à vos données personnelles lorsque nous les traitons. Vous avez ainsi la possibilité de vérifier quelles sont les données personnelles que nous traitons à votre sujet et que nous les utilisons, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

6.2 Droit de rectification

Vous avez le droit de faire rectifier des données personnelles incorrectes ou incomplètes et d'être informé de leur correction. Dans ce cas, nous informerons les destinataires des données concernées des ajustements effectués, à moins que cela ne soit impossible ou n'engage des moyens disproportionnés.

6.3 Droit de suppression

Vous avez le droit de faire effacer vos données personnelles tant que ce n'est pas contraire à d'autres dispositions légales.

6.4 Droit de restriction

Sous certaines conditions, vous avez le droit de demander que le traitement de vos données personnelles soit restreint.

6.5 Droit de portabilité

Dans certaines circonstances, vous avez le droit d'obtenir une copie des données que vous nous avez transmises dans un format structuré et courant.

6.7 Droit de recours

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle compétente contre la manière dont vos données personnelles sont traitées.

6.8 Droit de rétraction

En principe, vous avez le droit de révoquer votre consentement à tout moment. Toutefois, les activités de traitement fondées sur votre consentement dans le passé ne deviendront pas illégales à la suite de votre rétraction.

Vous pouvez exercer vos droits en tout temps en contactant notre responsable de la protection des données personnelles :

DPO

Au Tigre Vanillé, le Cercle des Voyageurs Sàrl

8 rue de Rive

CH-1204 Genève, Suisse

Email : dpo@vanillatiger.ch

La présente rédaction a été achevée en mai 2018

Au Tigre Vanillé, le Cercle des Voyageurs Sàrl

8, rue de Rive

CH - 1204 Genève